



AVIS PUBLIC

AVIS est par les présentes donné par la soussignée que lors de la séance ordinaire du 2 octobre 2017, le Conseil municipal a adopté les règlements suivants :

- **Règlement numéro 264-2-2017** intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 264 imposant les taxes foncières générales et spéciales et les compensations pour l'année 2016, relativement aux bacs de recyclage ».

Ledit règlement a pour objet de remplacer l'article 22 relatif à la compensation pour le service de collecte, de transport et de disposition des matières recyclables aux unités du territoire de la Ville.

- **Règlement numéro 265-3-2017** intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 265 décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services ou activités de la Ville pour l'année 2016, relativement aux bacs de recyclage ».

Ledit règlement a pour objet d'amender l'article 4 relatif au montant de compensation payable pour un bac roulant de recyclage.

- **Règlement numéro 273-1-2017** intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 273 imposant les taxes foncières générales et spéciales et les compensations pour l'année 2017, relativement aux bacs de recyclage ».

Ledit règlement a pour objet de remplacer l'article 22 relatif à la compensation pour le service de collecte, de transport et de disposition des matières recyclables aux unités du territoire de la Ville.

- **Règlement numéro 274-1-2017** intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 274 décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services ou activités de la Ville pour l'année 2017, relativement aux bacs de recyclage ».

Ledit règlement a pour objet d'amender l'article 4 relatif au montant de compensation payable pour un bac roulant de recyclage.

Prenez en outre avis que ces règlements entrent en vigueur conformément à la Loi et que toute personne intéressée et qui désire prendre connaissance desdits règlements peut le faire en se présentant au bureau de la Ville, 11, rue Principale Sud, Sutton, durant les heures régulières de bureau.

DONNÉ à Sutton, Québec, ce **18^{ième}** jour du mois d'**octobre** de l'an **2017**.

Julie Lamarche, OMA
Greffière